



## PARTICIPATION AU STAFF MEDICO-PSYCHO SOCIAL

### Identité du Professionnel

Nom et Prénom :

Adresse pro :

Téléphone :

Email :

Profession :

EMARGEMENT DU PROFESSIONNEL			
DATE	Structure Hospitalière	Signature du professionnel	Signature de la personne référente du staff MPS

### Conditions d'indemnisation

- Adhésion au Réseau Périnatalité Bretagne <https://perinatalite.bzh/>
- Transmettre ce document par mail à [elodie.bouhours@perinatalite.bzh](mailto:elodie.bouhours@perinatalite.bzh)
- Le document est à remettre en fin d'année (décembre)
- Le règlement s'effectue par virement bancaire en début d'année suivante (février/mars)
- Les indemnités\* de présentation en visio ou présentiel sont à hauteur de :
  - 3 CS pour les sages-femmes et les médecins
  - Forfait de 54 Euros pour les psychologues.

**JOINDRE UN RIB**

\*Document réalisé en 2024, ces chiffres peuvent être soumis à des évolutions. Informations complémentaires disponibles auprès du Réseau Périnatalité Bretagne.